

3^e

Enseignement Agricole



DÉCOUVREZ L'ALTERNANCE EN MFR



MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

COUBLEVIE - Maison du cheval

LES MÉTIERS DU CHEVAL

Vous rêvez d'être ...

- Cavalier d'entraînement, cavalier professionnel
- Palefrenier soigneur
- Éleveur
- Animateur, Accompagnateur, Moniteur, Coach
- Maréchal ferrant
- Gérant d'entreprise hippique

Chacun de ces métiers vous offre une opportunité unique de vivre votre passion pour les chevaux de manière concrète et gratifiante.



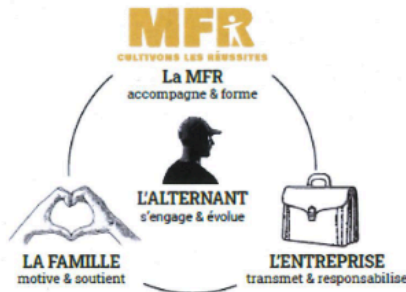
L'ALTERNANCE MFR

Choisir l'alternance MFR c'est faire le choix d'un modèle gagnant - gagnant employeur / apprenant : la formation terrain complète la formation théorique des jeunes.

- **A l'école** : le temps de la mise en commun, de la réflexion, et de l'analyse
- **En entreprise** : le temps de la mise en pratique de la passion

Au sein des MFR, des équipes pédagogiques impliquées avec, au quotidien :

- **Une complicité respectueuse**
- **Une écoute attentive**
- **Une grande disponibilité**



LA MFR, C'EST QUOI ?

- Une école privée sous contrat
- Une association administrée par des parents et des professionnels
- Une école à taille humaine
- Une vie résidentielle autour de l'internat
- Des formations en alternance : scolaire, apprentissage et formation continue

Nous proposons aux jeunes un modèle de formation alternatif, 100% alternance et reconnu pour **s'élever, réussir et s'intégrer dans la société et le monde du travail.**

Notre objectif : leur permettre d'exercer un métier dans lequel ils s'épanouiront pleinement. **L'écoute, le respect et l'ouverture** sont les piliers de notre réussite



Organisation des stages

Règles communes à tous les stages :

- 1 seul élève de la même formation sur le lieu de stage,
- 3 élèves maximum de la MFR toutes classes confondues sur le lieu de stage,
- Le jeune doit pouvoir monter au minimum 2 fois/semaine en cours sauf cas particulier du stage élevage,
- Les conventions doivent être signées, avant le début de stage, par toutes les parties dont la direction de la MFR sinon le jeune n'est pas couvert par l'établissement,
- Tenue en stage : port des EPI (équipement de protection individuelle) : chaussures-boots de sécurité, bombe, gants, débardeurs interdits, cheveux attachés, pas de bijoux, ongles courts...,
- Tout stage commencé doit être terminé sauf exception,
- Le jeune ne peut pas être présent en stage le dimanche et les jours fériés.

Ils doivent avoir 2 jours de repos consécutifs incluant le dimanche.

1 Stage Centre Équestre

Période : Septembre à Décembre

Structure où le jeune monte habituellement **interdite** pour qu'il prenne conscience de son statut de stagiaire en formation professionnelle.

2 Stage Centre Équestre ou orientation

Période : Janvier à Février

Plusieurs cas :

·Le jeune est sûr de poursuivre dans la filière, il peut donc rester sur la même structure en signant un avenant à la convention de stage.

·Le jeune hésite, dans son choix d'orientation, il change de structure équestre.

·Le jeune est sûr de ne plus vouloir rester dans la filière, il fait un stage d'orientation.

Le cas et le lieu de stage doit être validé au préalable par le formateur responsable.

3 Stage Elevage

Période : Mars à Avril

Stage support de l'Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI) Animal.

Le choix de ce stage doit être discuté au préalable avec les formateurs de l'EPI. C'est le formateur qui validera le stage. L'entreprise doit avoir une activité agricole d'élevage, avec de la reproduction, valorisation, transformation, vente, ...

Possible sur tout type d'animaux d'élevage **autre que les chevaux.**

4 Orientation

Période : Mai à Juin

Travailler son orientation en fonction de sa situation.

Si la réorientation se confirme, possibilité de tester d'autres métiers.

Si la poursuite de formation se réalise en CAPA ou BAC PRO CGEH :

stage **obligatoirement** sur une structure différente que le stage centre équestre.

L'objectif est de découvrir une entreprise différente afin de se rendre compte des différentes pratiques dans ce milieu et voir des fonctionnements autres.



GUIDES DES FORMALITÉS POUR LES FAMILLES

L'accompagnement d'un stagiaire est un engagement humain important. Or cet investissement ne doit pas être altéré par les aspects administratifs et réglementaires. Ces derniers peuvent être traités avec l'aide de la MFR.

PRÉALABLEMENT

Chercher un stage qui répond aux critères de stage dans mon rayon de déplacement.

1 Phase préparatoire

- Demander au Responsable de classe une entente préalable. Attention la première se trouve dans le dossier d'inscription.

- Rencontrer le futur maître de stage. Lui faire signer l'entente préalable.

- Retourner l'entente préalable à la MFR au plus vite.

2 Convention de stage

- Une fois que la MFR a reçu l'entente préalable et que le stage est **validé**, les conventions sont éditées et transmises à la Famille.

- Faire signer la convention au Maître de stage.

- Signer la convention et vérifier qu'il ne manque aucune signature. Retourner la convention à la MFR.



3 Pendant le stage

- Les absences en stage doivent être signalées au maître de stage et au formateur responsable de la classe et justifiées par un certificat médical. Les stages font partie intégrante de la formation.

- En cas de question, de problèmes, contacter le responsable de classe.

4 A chaque session

- Vérifier que l'apprenant a fait signer son carnet d'alternance par le maître de stage.

- Compléter et signer la partie responsable dans le carnet d'alternance.





INTERNAT & VIE RESIDENTIELLE



Coin télévision



Chambre



Réfectoire



Petit foyer



Animation / Sorties

Moins de 14 ans

Je peux aller en stage uniquement à partir de mon 14ème anniversaire (code du travail).



Que vais -je faire en attendant



Je viendrai sur les périodes de stage à la **MFR de Coublevie** :

Du Mardi 10h au Jeudi 15h30.



Découverte
faire Savoirs
Compétences
être métiers



MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

COUBLEVIE - Maison du cheval

